

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

---

**DELIBERATION n° 060-2025**

Séance du 25 Septembre 2025

**Convention de passage de canalisations d'eau potable avec le Syndicat des Eaux Rocailles  
Bellecombe**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Patrick BOIMOND, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 16 • Représentés : 5 • Votants : 21  
• Absents : 2

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Madame Carole PETIT

**Etaient présents avec voix délibératives :**

Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Monsieur Franck ACCARDO, Monsieur François AMOUDRUZ, Madame Edith BASTARD, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Madame Nelly BOURREAU, Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Valentin DUCRETTET, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

**REPRESENTES** : Monsieur Antoine VALENTIN donnant pouvoir à Monsieur Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS donnant pouvoir à Madame Carole PETIT, Madame Marie Liliane GRONDIN donnant pouvoir à Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Stéphane GOUTELLE donnant pouvoir à Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Didier BOUVET donnant pouvoir à Monsieur Yves PELISSON.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICOUUD

*En présence de Monsieur Richard THOMASSIER, Directeur Général des Services*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 060-2025

### ADMINISTRATION GENERALE :

#### **CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ROCAILLES BELLECOMBE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait part au conseil municipal de la convention de passage de canalisations d'eau potable sur la parcelle A 307 au lieu-dit « La Torche des Poses » proposée par le Syndicat.

Cette convention a pour but d'autoriser le Syndicat à entreprendre, sur le terrain communal désigné ci-dessus, des travaux de pose d'une canalisation d'adduction et de distribution d'eau potable, d'un fourreau, d'un PEHD, d'un tuyau PVC et de chambres de tirage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

- L'approbation de la convention proposée par le Syndicat,
- L'autorisation donnée à M. le Maire de signer ladite convention.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

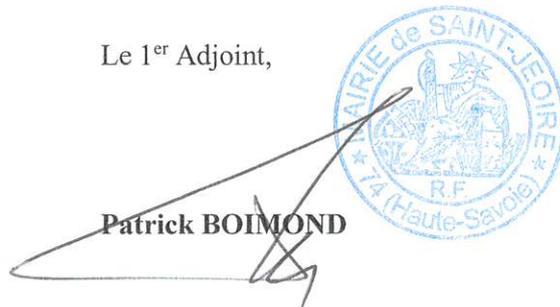
La secrétaire de séance,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

**Carole PETIT**



**Patrick BOIMOND**



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME**